



POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA TOTALITE DE NOTRE TEMPS DE TRAVAIL SUR LE LOGICIEL DE BADGEAGE

Le passage à la nouvelle version du logiciel de badgeage a marqué la fin des badgeuses physiques pour des questions d'économies budgétaires.

Cette décision constitue une modification de nos conditions de travail en changeant la manière dont est décompté le temps de travail et en faisant perdre chaque jour aux agents du temps de travail effectif.

A aucun moment cette décision n'a été discutée avec les représentants syndicaux lors des instances de dialogue social (CSA). Nous avons été mis devant le fait accompli tout comme les directeurs dans les juridictions.

Nous ne partageons pas l'interprétation des cheffes de cour, la cour de cassation non plus d'ailleurs. En effet, nous sommes affectés dans une juridiction et pas dans un bureau. Dès que nous franchissons les portes de la juridiction, nous ne pouvons plus vaquer librement à nos activités, nous sommes à la disposition de notre hiérarchie et nous le restons jusqu'à notre départ de la juridiction. Nous sommes donc en position de **temps de travail effectif**.

Ainsi chaque jour, nous « offrons » 5 à 10 min de notre temps à notre ministère. Mais nous donnons déjà suffisamment : les heures écrêtées, les heures supplémentaires non récupérées, celles non rémunérées à leur juste valeur pour les temps partiels, le repos compensateur non respecté, les journées qui n'en finissent pas

Nous disons **STOP à ce travail dissimulé et non rémunéré...**

D'autant que cette interprétation erronée crée une disparité entre les collègues selon la localisation du poste de travail et pénalise les plus vulnérables (personnes ayant des difficultés à se déplacer, femme enceinte ou encore agent en situation de handicap...) qui se trouvent discriminés dans la prise en compte de leur temps de travail en raison de leur situation personnelle, sans parler des mises à jours à l'ouverture de l'ordinateur et des travaux dans les juridictions allongeant le temps d'arrivée.

Nous voulons une juste reconnaissance et prise en compte du travail accompli à commencer par la comptabilisation de notre temps de travail dans sa totalité comme c'était le cas avant sans que cela pose la moindre difficulté. **Nous voulons une égalité entre tous les agents.**

Nous demandons ainsi l'octroi d'un crédit de temps forfaitaire sur le logiciel de temps (comme dans de nombreuses juridictions) ou la mise en place d'un autre moyen de badger situé à l'entrée des juridictions. L'administration ne peut pas gagner sur tous les tableaux en faisant des économies budgétaires et en récupérant du temps de travail des agents.

[Lien vers la petition en ligne](#)

